

Sud

Collectivités Territoriales 17

100 % PUR SUD

Comme dans un conte de fées...

Sommaire :

- L'important, c'est d'y croire !!!
- Mais faut pas rêver non plus...
- Le Grand Secret
- Le Roi des Cos II
- Salut les potiches !
- Comme dirait Mère-Grand...
- Fausse route
- Conte à dormir debout
- Comme tu as de longues dents...

Il était une fois, dans le beau Royaume de Yakafocou, une toute petite section syndicale sans droits, sans moyens, vêtue de haillons, logée à côté de la cheminée pour ne pas mourir de froid. On l'appelait Sudrillon.

Un grand bal fut organisé. Les méchantes sœurs de Sudrillon ne furent pas en dessous de leur réputation : elles firent tout leur possible pour empêcher Sudrillon d'aller au bal. Mais Sudrillon était déterminée, alors elle y est allée, au bal, mal coiffée, pas maquillée, en guenilles (elle n'avait même pas de Bonne Fée pour marraine, ça aide pas !).

Et le Prince Charmant, l'a quand même trouvée jolie et a décidé de la prendre comme 2^{ème} épouse (la polygamie est d'usage à Yakafocou).

Scotchée, qu'elle était Sudrillon ! Bien sûr, elle avait espéré une place de concubine peut-être, mais 2^{ème} épouse, c'est plus qu'elle n'en attendait !



Dans l'histoire, Sudrillon devait obtenir les avantages liés à son rang d'épouse princière (un appartement et du temps pour se dévouer au bonheur du Prince Charmant), mais comme elle n'était pas de sang royal, le Roi et ses ministres ont fait quelques difficultés.

Pour l'appartement, c'est une affaire réglée : lassée d'attendre, sans rien demander à personne, Sudrillon a installé la citrouille et les souris au 1^{er} étage de l'Arsenal sud (anciens bureaux du service de l'Eau).

Et pour les heures, le problème n'est toujours pas réglé, ce qui n'empêche pas Sudrillon, entre deux corvées, de s'occuper du Prince Charmant...

Retour vers le réel...



Et oui, il s'en est passé des événements depuis le 6 novembre 2008 !

Rappel des faits : SUD remporte un franc succès au soir des élections professionnelles : 27 % des voix en CTP, plaçant notre syndicat en 2^{ème} place (pour la Ville et le CCAS) derrière la CGT.

Et depuis, c'est la croix et la bannière pour obtenir ce à quoi les urnes nous donnent droit.

Exemple : un local. LE FAMEUX LOCAL. Rappelez-vous, il y a deux ans, le Maire nous en avait promis un.

Après les élections professionnelles, nous lui avons écrit, puis avons rencontré Monsieur FALORNI pour leur demander, non plus une faveur, mais l'application stricte de la loi, à savoir : un local équipé en indiquant qu'il y avait **URGENCE** .

Deux mois, jour pour jour, après les élections, las d'exercer notre activité syndicale sans moyen supplémentaire, sans

possibilité de nous réunir avec les élus du personnel autrement qu'à « la fortune du pot », bref, comme avant les élections, nous nous sommes installés au premier étage de l'Arsenal dans les anciens locaux du service de l'Eau, inoccupés depuis mi-septembre. Après, on viendra nous reprocher notre manière d'agir à la hussarde !

Et pour ce qui est des heures de décharge d'activité pour nos futurs permanents syndicaux, même combat. A l'heure où nous rédigeons cet article (soit quatre mois après les élections !), un projet de protocole nous a été présenté le 28 janvier : SUD pourrait bénéficier de 153 heures (ce qui correspond à 2 postes de permanents + 25 heures). Il a aussi été question du devenir des 3 postes « bonus » qui étaient accordés précédemment à la CGT, à la CFDT et à FO (et nous, et nous, et nous ?) ... Le protocole final ne nous ayant toujours pas été transmis, les organisations syndicales fonctionnent sur la base des résultats des élections d'il y a... 6 ans et demi !!! Y'en a que ça arrange, car même sans aucune voix en 2008, ils bénéficient toujours d'heures syndicales. A SUD, des syndiqués utilisent les heures de décharge d'activité syndicale toujours non officiellement attribuées, car il a bien fallu commencer à se mettre au travail... Cela pourrait durer encore six ans (ou cent !), ça ne gêne apparemment personne... Sauf nous, pour désigner nos permanents syndicaux...

Vous avez besoin de nous ?

Vous pouvez nous trouver tous les jours de la semaine, au 1^{er} étage de l'Arsenal sud - 8 place Jean-Baptiste Marcet .

Et aussi nous contacter au **05 46 51 11 35** ou **05 46 51 11 36** (fax : 05 46 51 11 95).

On a même une adresse mail : sudct17lr@gmail.com

Le pouvoir du secret... les secrets du pouvoir

L'avez-vous remarqué, le signe des puissants dans nos collectivités, c'est la connaissance des secrets.

Mais attention, il faut à la fois connaître ces secrets, et faire savoir qu'on les connaît, sans pour autant les divulguer : tout un art !

Après le renouvellement en chaîne de nos têtes pensantes, à l'heure où personne ne sait vraiment à quelle sauce l'autre va être mangé, au moment où nos élus sont au chevet de nos finances, se retrouver dans le cercle restreint de « ceux qui savent » est garant de pouvoir.

Et vu le joyeux bazar des projets de réorganisation, personne ne sachant vraiment où il va, il est de bon aloi de



prendre un air entendu pour dire « tu comprendras bientôt ce dont je parle ». Ça vous rassure un chef de détenir le pouvoir !

Alors si votre chef reste évasif et évite de répondre à vos questions pressantes, n'en doutez plus, c'est qu'il connaît des secrets, c'est qu'il est puissant !



Attention !!! Cheval de Troie....

Après les élections professionnelles, SUD a décidé de soutenir des candidats aux élections du CASEL.

Peu avant le scrutin, nous sommes sollicités par le CASEL pour présenter une liste commune : candidats soutenus par le CASEL et candidats soutenus par SUD, même combat ! Vous devinez notre réponse...

Très courtisés en cette période pré-électorale, nous sommes informés par la CGT que, vu que c'est la guerre des tranchées entre la maison CGT et la maison CASEL, les candidats sponsorisés par le Président du CASEL ne seront pas soutenus par la CGT. Quel dommaaaaaage !

Parallèlement, certains représentants de la CGT nous font part de leur espoir de voir des candidats SUD réaliser un gros score pour enfin, pouvoir virer le Président actuel de son trône. Et qu'est-ce qui a atterri sur nos bureaux peu avant les élections : un beau tract de la CGT soutenant les candidats présentés par le Président du CASEL !

Malgré toutes ces tribulations, les élections ont lieu, et les candidats soutenus par SUD font un score sympathique.

Joli, mais pas assez pour obtenir une représentation suffisante et avoir un réel poids au sein du Conseil d'Administration : 3 élus sur 16 administrateurs, on ne peut parler d'une majorité écrasante !

Fidèles à nos engagements, Dominique BONNIN se présente au poste de Président. Résultat sec (et net !) : 3 voix pour, celles de SUD ; 10 contre, tous les autres administrateurs présents (3 administrateurs s'étaient excusés).

Faut dire aussi qu'on a un côté un peu têtue qui doit énerver. Notre tendance à dire non aux mains qui nous sont tendues, fallait bien que ça se paye ! Ainsi, la veille de l'élection du bureau du CASEL, le futur-ex, ou ex-futur, bref, le Président passé et actuel nous a proposé un « arrangement » sur les postes du bureau, parce que ça se passe comme ça chez... à la CGT : on s'arrange avant l'élection. Et on a encore dit non !

Cerise sur le gâteau, nous avons appris que les administrateurs du CASEL, soutenus par la CGT, ont rendu leurs cartes à ce même syndicat le jeudi 12 février.

Si on se résume : ayant essuyé un refus de faire liste commune avec les candidats soutenus par SUD, le Président du CASEL a obtenu de la CGT qu'elle soutienne les candidats qu'il a choisis et, une fois les élections passées, tout ce beau monde déchire la carte du syndicat qui les a aidés à être élus !

D'autres, fidèles à leurs convictions, ont démissionné du CASEL, ce qui a permis à notre numéro 4 sur la liste (Gwenaëlle CORREIA) d'intégrer le C.A.

Ces ex-syndiqués en errance, à la recherche d'un nouveau groupe d'amis, se sont dirigés vers le SUD, à leur tête, le Président du CASEL. La question de ces adhésions a été posée en Assemblée Générale aux syndiqués SUD ; leur décision a été claire et unanime : c'est encore un refus.

La guerre de Troie n'aura pas lieu à SUD, le cheval ne vaut pas un clou.

Heureusement qu'il ne s'agissait là que des élections du CASEL de LA ROCHELLE, en Charente-Maritime...

Résultat des élections du CASEL (candidats soutenus par SUD) :

candidat	nombre de voix	%	place/classement	
Collège Actifs :	584 exprimés	100 %		
BONNIN Dominique	560	64.4	1	élu
GEFFRE Sylvie	420	48.3	3	élu
COSSEAU Annie	353	40.6	5	élu
CORREIA Gwenaëlle	304	34.9	10	élu suite démission
TRIVIDIC Murielle	275	31.6	12	
VIRIOT Aude	265	30.5	13	
PEIGNOT J. Baptiste	213	24.5	15	
Collège Retraités :	153 exprimés	100 %		
GEFFRE Marie	53	34.6	2	

La Reine des Glaces

Contrairement à ce que d'aucuns imaginent, il n'est pas toujours confortable d'être délégué du personnel.



Imaginez : vous participez au premier jury de votre toute neuve carrière d' élu. Vous êtes un peu impressionné ; la salle est froide, mais vous allez constater que l'ambiance l'est tout autant. L' élu qui préside le jury va vous accueillir avec quelques mots de bienvenue, pensez-vous.

Même pas en rêve ! Lors de votre première fois, il va préciser que la présence des représentants du personnel est le fruit d'une tradition rochelaise qu'il n'approuve

pas ; il ajoute même que s'il ne tenait qu'à lui, aucun élu du personnel ne participerait aux jurys. Il vous demande donc de vous asseoir, et de ne vous exprimer seulement et uniquement que pour vous présenter, sans donner le nom du syndicat auquel vous appartenez. Emballé, c'est pesé. Un peu brut de décoffrage, tout de même !

Même si l'on sait que les jurys ne sont pas obligatoires, même si l'on sait que la présence des représentants du personnel ne l'est pas plus, un peu d'amabilité de nuit pas.

Plaise donc au Président des jurys que nous puissions encore respirer, voire écrire quelques mots sans qu'il lui prenne l'envie de nous retirer papier et crayons... jusqu'à ce que nous décidions de ne plus servir d'alibi à des décisions n'incombant qu'à nos élus.

Froid de gueux conserve les vieux !

Dans les contes, ce qu'on aime bien, c'est qu'à la fin, les méchants sont toujours punis. Et dans la réalité, même si c'est moins systématique, on adore les retours de bâton...

En début d'automne 2008, il a fait vraiment très froid (y'a plus d'saison !). Nous avons été nombreux à nous plaindre au service en charge de l'énergie de la Ville des températures glaciales qui régnaient dans nos bureaux (et aussi dans les crèches, les écoles,...).

Sachez, pour la petite histoire, que la législation du travail prévoit une température minimum de 19° dans les bureaux et que beaucoup d'entre nous avaient alors moins de 16°.

A notre demande de démarrage anticipé des chaudières, le responsable du Patrimoine Public Bâti avait rétorqué que le froid conservait (lui, il s'en moquait bien car il est logé dans des locaux de la CDA qui étaient chauffés !).

Peu après, les bureaux de ce service ont fait l'objet de travaux nécessitant qu'on enlève les radiateurs en plein hiver. Le responsable du Patrimoine Public Bâti est passé des manches courtes à la doudoune dans le bureau... Fallait pas se moquer !

Et qui c'est qui va nous faire un beau centenaire !!!

Elle, c'est un morceau de pomme...



...qu'elle a en travers.
Et nous ?

 C'est une initiative de la Direction des Systèmes d'Information, certes sympathique, d'envoyer des confiseries à tous les agents des services administratifs de la Ville pour fêter l'avènement de notre nouveau site Internet. Mais en période de récession où l'on ne cesse de nous encourager à toujours plus d'économies, principalement sur le personnel, une facture de 1 176 € de friandises, ça reste sur le gosier !

 Dans le même registre, la Communication Interne, qui invite gentiment les agents à se rendre à des cours de yoga : excellente idée ! Mais si l'environnement professionnel n'était pas ce qu'il est en train de devenir, aurions-nous vraiment nécessité de nous détendre ? Et des cours de boxe, y'en a ?

 Economies toujours, sur le personnel, souvent... ça y est, la chose est enfin clairement établie : poussés par la nécessité (Crise, désengagement de l'Etat, baisse des subventions,...), nos élus sont obligés de se résoudre à une compression de personnel. Plus d'chocolats, plus d'bras ! Pourtant, on connaît des niches financières où l'on pourrait trouver des économies à faire :

à quand la mutualisation des véhicules de service ; où est la nécessité d'envoyer 2 agents de la Ville en Inde, frais de transport à la charge de la collectivité ?



Aux Espaces Verts (et peut-être ailleurs ?), les agents qui partent en congé maternité ne sont plus remplacés (économies, toujours !). Voilà une mesure qui va encourager les chefs de service à recruter des femmes. Deux siècles de combat pour l'égalité, Gisèle, Simone, c'est pas trop difficile à digérer ?

Un petit conte...

En souvenir des contractuels du Centre de Gestion (CDG en abrégé), précaires, remplaçants, vacataires de tout poil... qui ont disparu de notre paysage en ce début d'année.

Il était une fois une famille de bûcherons : le Père, la Mère et leurs six garçons. Comme il y avait beaucoup plus de travail à faire dans la forêt que la famille ne pouvait en abattre, le Père décida d'adopter un petit orphelin pour leur donner un coup de main pendant que leur aîné était parti à la ville : le petit Cédéget. Cet enfant était un vrai cadeau du destin : malin, travailleur, toujours de bonne humeur... La famille vécut ainsi de nombreuses années dans la plus parfaite harmonie. Et puis, la Crise, le retour de leur fils aîné... Les bûcherons n'avaient plus les moyens d'entretenir les sept enfants. Ils décidèrent, la mort dans l'âme, d'abandonner Cédéget au fin fond des bois.

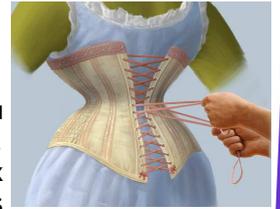
Seul, apeuré, affamé, celui-ci se réfugia chez un couple d'ogres, et déroba des bottes et de quoi se nourrir (où l'on voit que du chômage à la délinquance, il n'y a qu'un pas, et qui ne fait pas sept lieues !).



Il ne revit jamais sa famille adoptive qui regretta amèrement sa décision car Cédéget, c'était une bouche à nourrir, mais c'était aussi une paire de bras !

100 % pur... ratios !

A l'heure des CAP, l'écu chargé du Personnel ne quitte plus sa calculette. C'est qu'il faut les fixer, ces fameux ratios qui déterminent le nombre des agents pouvant bénéficier d'une promotion !



Cette décision politique est basée sur une méthode de calcul simple : une somme est déterminée dans le budget, et affectée au financement des promotions. Il faut que le nombre des promotions cadre avec la somme, et non l'inverse, malheureusement ! Le moteur de l'ascenseur social, c'est l'argent, non la reconnaissance professionnelle. Mais ça, vous le saviez déjà...

Pourtant, la loi permet de fixer les ratios à 100 %. Cela signifie que 100 % des agents remplissant les conditions légales pour être promus sont proposés, à charge pour les membres des Commissions Administratives Paritaires de désigner, suivant des critères préétablis (voir article au verso), ceux qui répondent aux critères, et qui seront nommés. En France, certaines collectivités l'ont fait, sans pour autant mettre en péril leur budget.

A la Ville, l'écu au Personnel, la main sur le cœur, nous affirme que « s'il le pouvait, si le budget le permettait, bien sûr qu'on appliquerait des ratios à 100 % ! ». Mais il faut se serrer la ceinture, nos finances sont malades, on doit être solidaires dans l'effort financier.

OK, à SUD, on aime la solidarité. Mais si elle s'applique à tout le monde. Trop facile de demander d'être solidaire au commun des agents lorsqu'on oublie cette belle idée au sommet de nos hiérarchies.

A SUD, on refuse de pinailler sur les promos des agents de catégories C, voire B, alors que, sans complexe, les élus ont décidé :

- de faire bénéficier la Directrice Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines, d'un congé spécial : payée pour rester chez elle jusqu'à la retraite ;
- de compléter la retraite :

du Directeur Général des Services Techniques, pour son expertise en matière de véhicules électriques (+ 1 bureau peu utilisé + le véhicule + le téléphone portable...);

du Directeur Général des Services, en échange de son conseil en matière de finances.

Tout ceci est légal, même dans une mairie de gauche !

Alors, quand tout le monde sera au régime « sans supplément de salaire », on pourra toujours expliquer aux collègues qu'on ne peut déceimment pas réclamer des ratios à 100 %. Pas avant !!!

Les élus font des choix politiques, qu'ils les assument !

Nous faisons des choix pour défendre les agents de nos collectivités, et nous les assumons.

Commissions Administratives Paritaires : pour savoir à quelle sauce vous allez être mangé(e)...



Les CAP, comme les hirondelles, sont de retour à l'approche du printemps. Cette année, vos représentants SUD vont donc livrer leurs premières joutes !

Première nouveauté (et ça n'a rien à voir, bien entendu, avec notre arrivée dans le paysage syndical !), depuis le temps qu'on les attendait : les voici, les voilà, les CRITERES qui vont permettre de dire quels agents peuvent bénéficier de la promotion interne et des avancements de grade. Ils sont encore succincts pour cette année (mais mieux vaut peu que pas du tout) et nous allons travailler à quelque chose de plus élaboré pour 2010.

Ils sont différents à la Ville et au CCAS.

Pour la Ville

Critères de promotion interne
(pour passer d'un grade à un autre comme, par exemple, d'adjoint administratif à rédacteur) :

- 4 critères communs aux catégories A, B et C :
- 1/ succès à un examen professionnel selon les possibilités d'accès au cadre d'emploi (exemple : rédacteur)
 - 2/ ancienneté dans le grade et/ou le cadre d'emploi
 - 3/ profil de poste : missions, degré de responsabilité, niveau d'encadrement
 - 4/ mode d'accès dans le cadre d'emploi et/ou grade (les agents ont-ils passé un concours, ont-ils déjà bénéficié une fois de la promotion interne dans leur carrière ?)

Critères pour l'avancement de grade (évolution à l'intérieur du grade - exemple pour passer

d'adjoint technique de 1ère classe à adjoint technique principal de 2ème classe) :

3 critères communs aux catégories A, B et C ont été proposés :

- 1/ ancienneté dans le grade et/ou le cadre selon la filière (toutefois, tous les adjoints de 2ème classe ayant obtenu l'examen professionnel seront nommés à la 1ère classe sauf notation 3)
- 2/ profil de poste
- 3/ âge

Pour le CCAS

critères mis en place par l'Administration (les syndicats n'ont pas été associés mais le système se rapproche de celui que nous aimerions voir mettre en place à partir de 2010) : **note/10 x un coefficient**

- 1/ profil de poste = coefficient 3
- 2/ démarche d'évolution professionnelle ; effort de qualification = coefficient 2
- 3/ appréciation ; notation = coefficient 2
- 4/ ancienneté dans le grade = coef. 1
- 5/ réussite concours/examen professionnel = coefficient 1
- 6/ départ proche à la retraite = coef. 1

Les élus de SUD défendront les agents promouvables sur la base et le respect de ces critères.



Vous souhaitez adhérer ? Merci de retourner à SUD (Arsenal Sud -on l'a pas fait exprès !- 8 place Jean-Baptiste Marcet) ce coupon-réponse pour nous permettre de vous contacter.

NOM PRENOM

SERVICE

TEL. E.MAIL